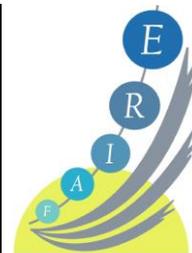




Charte de partenariat entre l'association de professionnels **ABPS**
(Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches)
Et l'association d'Insertion **FAIRE**
(Formation Accompagnement
Insertion Retour à L'emploi)



Introduction

Les ouvrages en pierres sèches sont omniprésents en Cévennes et largement répandus à travers le monde. Cet héritage fragile participe à l'identité et à la mémoire des lieux et témoigne de savoir-faire et de pratiques socio-économiques et culturelles anciennes, en lien étroit avec les ressources naturelles locales.

Depuis une quinzaine d'années, de nombreuses initiatives visent à conserver, restaurer, valoriser et faire connaître ce patrimoine qui façonne nos paysages dont la beauté et l'authenticité sont aujourd'hui un atout majeur pour les territoires. La pierre sèche a été longtemps occultée par l'apparition des ciments et l'usage du béton. Mais la prise de conscience récente et la reconnaissance des qualités techniques, patrimoniales et environnementales de ce mode constructif suscitent de plus en plus d'engouement de la part du grand public et des collectivités. Elle a aujourd'hui une représentation professionnelle, faisant de cette activité un métier à part entière.

Depuis la date de leur création, les associations ABPS (2002) et FAIRE (2001) œuvrent chacune à leur manière pour la reconnaissance de cette activité ainsi que pour une reconnaissance professionnelle, sociale, des hommes et des femmes qui la pratique.

L'association Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches a pour objectif le rassemblement des professionnels, le développement et la promotion de la filière pierre sèche au niveau national ainsi que la transmission du savoir-faire des techniques de construction « pierre sèche ». Elle gère « L'Ecole professionnelle de la pierre sèche », centre de formation itinérant dont le siège est en Cévennes. Les membres de l'association sont tous des professionnels du secteur BTP spécialisés dans la pierre sèche.

L'association FAIRE gère 2 « Chantiers d'Utilité Sociale » (CUS) de restauration du patrimoine financés par le Conseil Général du Gard, l'Etat, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) cévenol et les collectivités, dont environ 60 % de l'activité est basée sur la pierre sèche. Outre l'accompagnement professionnel des salariés, l'association FAIRE a aussi pour objectif de contribuer au développement du territoire. Par la restauration ou la création d'ouvrages en pierres sèches dans les règles de l'art, elle participe ainsi avec les collectivités à l'aménagement des chemins et espaces publics.

Depuis quelques années FAIRE fait appel à l'association ABPS pour des formations à la pierre sèche. En 2010, les deux structures se sont rapprochées pour définir et formaliser leurs rôles en vue d'œuvrer de manière commune à la reconnaissance et à la valorisation de l'activité pierre sèche.

Pourquoi la pierre sèche ?

Cette technique de construction souvent méconnue fait l'objet de plus en plus d'études scientifiques qui attestent de la fiabilité des ouvrages construits en pierres sèches dans les règles de l'art. La pratique de cette activité est très pertinente pour notre époque et possède de nombreux avantages qui peuvent être cités ici : **l'intérêt paysager** et **patrimonial**, **les avantages techniques** (drainage des terrains et capacité à s'adapter au mouvement des sols...), et **écologiques** (écobilan favorable, utilisation des matériaux locaux, milieu d'accueil d'une biodiversité).

Ce travail, éminemment manuel, est générateur d'emploi, d'autant plus que la filière pierre sèche se fait connaître et se développe.

L'intérêt particulier qui rapproche les ABPS et FAIRE est que la pratique de la pierre sèche est aussi un **savoir-faire qui remplace l'humain au centre de la valeur du travail**. Il s'agit d'un travail à l'échelle de l'homme, un savoir-faire essentiel qui se transmet. Chaque mur est une création unique, expression d'un ou plusieurs individus qui donne au travail son sens le plus noble.

L'association FAIRE : la pierre sèche en tant que support de Chantier d'Utilité Sociale

L'activité de pierre sèche est un excellent support pour un Chantier d'Utilité Sociale. Les règles techniques de base sont relativement simples et accessibles à tout un chacun mais nécessitent une attention continue et une rigueur dans la construction des murs. Cette pratique permet donc de développer ces qualités d'attention, de patience et de rigueur qui sont transférables à n'importe quel métier et peuvent aussi permettre à une personne de « s'accomplir ». Les qualités esthétiques des ouvrages réalisés favorisent l'amour du travail bien fait.

L'utilité des ouvrages en pierre sèche, qui soutiennent des bâtiments, des terres agricoles, souvent des chemins, ainsi que leur intégration sur les espaces publics aux yeux de tous, permet de valoriser autant le bâtisseur que le territoire. Il est donc nécessaire pour un CUS que les ouvrages réalisés soient utiles et visibles. La réglementation des CUS stipule que les terrains concernés par ces travaux de réhabilitation sont publics mais ne doivent pas faire partie du domaine de la concurrence. Autrement dit les ouvrages réalisés sont socialement utiles à la collectivité mais ne sont pas de première nécessité.

Chaque année certains salariés souhaitent perfectionner leur technique de la pierre sèche dans le but de devenir professionnels. L'association FAIRE les accompagne dans cette démarche par une formation continue sur le chantier dispensée par l'encadrant technique et grâce au partenariat établi avec l'association ABPS.

L'association ABPS : la professionnalisation de la pierre sèche

La démarche de l'association ABPS contribue à créer et développer une nouvelle filière "pierre sèche" en France, à mettre en place des nouvelles qualifications, à former et qualifier des jeunes professionnels compétents pour répondre à un marché qui exige une haute technicité (murs de soutènement routiers, ouvrages exemplaires), à accompagner des jeunes entreprises sur des chantiers "vitrine" menés par des membres ABPS expérimentés.

L'association coordonne un travail interrégional sur la création et l'expérimentation d'un système d'évaluation professionnelle de techniques de construction en pierre sèche depuis 2006. Ce travail vise également à créer des qualifications reconnues et des référentiels de formation professionnelle spécifiques. Le premier niveau de qualification, un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) niveau II « Ouvrier professionnel en pierre sèche » a été homologué en mars 2010 par les Commissions Paritaires Nationales de l'Emploi conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics (CPNE BTP).

Parmi ses multiples actions, l'association ABPS a été chargée de mettre en place et de coordonner les épreuves de CQP sur le territoire français.

Depuis 2002, des études et recherches scientifiques sont menées par le laboratoire Géo-Matériaux de l'ENTPE de Lyon, ainsi que par l'Ecole Centrale de Lyon, en partenariat avec les bâtisseurs.

Elles font évoluer les connaissances techniques sur le comportement, la résistance et l'écobilan des murs en pierre sèche. Un partenariat artisans/scientifiques apporte de la crédibilité à la démarche. La publication en 2008 du « Guide de Bonnes Pratiques de construction de murs de soutènement en pierre sèche » est le fruit de ce travail entre bâtisseurs et scientifiques. C'est le premier ouvrage de référence nationale sur la pierre sèche.

L'association ABPS contribue en permanence aux études scientifiques, ainsi qu'aux ouvrages techniques et spécialisés dans la presse régionale et nationale.

Développement d'un partenariat entre les 2 structures

Avant la structuration d'une filière professionnelle pierre sèche reconnue, la création et la restauration d'ouvrages en pierre sèche apparaissaient pour l'association FAIRE comme des "besoins collectifs non satisfaits". En répondant à ces besoins, l'action de FAIRE sur le territoire a permis d'entretenir et de mettre en valeur tout un patrimoine autrement laissé à l'abandon. La reconnaissance professionnelle de cette activité permet aujourd'hui de valoriser le travail et les compétences des salariés et de susciter chez certains une vocation professionnelle au sein d'un marché en plein essor. La structuration de la filière pierre sèche permet de développer ce marché et d'apporter aujourd'hui une réponse professionnelle à ces "besoins collectifs".

Artisans Bâtisseurs en Pierres Sèches,

Ecole professionnelle de la pierre sèche, L'Espinasson, 48160 Ventalon en Cévennes

Association loi 1901 / N° SIRET 449 829 423 00044 / APE : 8559A

Enregistré sous le numéro **91 48 00226 48** auprès du préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Il est donc nécessaire de redéfinir la place du secteur de l'insertion et sa complémentarité avec celle de l'entreprise.

Ainsi, l'objectif du partenariat entre nos structures est de développer les conditions nécessaires afin que l'activité « pierre sèche » dans son ensemble puisse s'inscrire dans le développement local et soit créatrice d'emploi.

Choix des ouvrages à réaliser par le Chantier d'Utilité Sociale

Après plusieurs visites de terrains, nous proposons des critères permettant de distinguer une activité professionnelle de la pierre sèche d'une activité « support » de Chantier d'Utilité Sociale financé par des organismes public. Quatre notions devraient guider le choix des ouvrages à réaliser dans le cadre d'un CUS : l'utilisation de l'ouvrage et le niveau de technicité nécessaire pour sa réalisation, la responsabilité du bâtisseur et la nécessité de l'ouvrage.

Les types d'ouvrages suivants doivent être réalisés par des professionnels spécialisés :

- Tout ouvrage dont l'usage implique le passage de véhicules tels que des murs de soutènement routier, murs de soutènement de parking.
De tels ouvrages exigent des « normes » de sécurité (dimensionnement, construction dans les règles de l'art) et engagent la responsabilité de l'entreprise et du donneur d'ordre public. Ces exigences ne peuvent être assumées par un Chantier d'Utilité Sociale.
- De même concernant tout ouvrage pour lequel la moindre intervention présente trop de dangerosité (accès, surplombs, etc.), des risques de chute de pierres, d'effondrements, de tenue des terrains en amont ou en aval nécessitant de procéder à des étaitements spéciaux ou des blindages.
- Tous murs dont la hauteur dépasse 2,5 mètres.
Au-delà, le dimensionnement des murs ne semble pas adapté à un public en initiation donc non professionnel. D'autre part de tels murs nécessitent des conditions de sécurité plus importantes pendant la construction.
- Tout chantier techniquement difficile concernant la restauration de patrimoine de pays (taille de pierre à l'ancienne, restauration de monuments classés...), le niveau de difficulté devant être analysé en commun.
- Des chantiers de calade qui représentent une technicité spécifique liée aux réseaux souterrains (électricité) ou aux écoulements d'eau pendant des fortes précipitations lorsqu'il y a des habitations à proximité (risque d'inondation des habitations). De telles situations engagent la responsabilité de celui qui réalise les travaux.

Tout chantier représentant une nécessité pour les collectivités devrait être réalisé par des professionnels, le rôle du CUS étant davantage de valoriser le territoire en réalisant des ouvrages utiles et non pas indispensables ou relevant de l'obligation légale des collectivités.

Les Engagements :

Qualité des ouvrages

Afin de promouvoir la technique pierre sèche il est indispensable que les murs soient bâtis dans les règles de l'art afin qu'ils soient représentatifs de la technique, c'est-à-dire correctement appareillés afin d'assurer leur solidité dans le temps.

Les professionnels ABPS travaillent à un haut niveau d'exigence et vers l'excellence du bâti « pierre sèche ».

L'association FAIRE se donne l'exigence de réaliser des murs de qualité avec un personnel en insertion qui n'est pas encore professionnel en la matière.

Choix des chantiers

L'association FAIRE veillera au choix des chantiers pour les CUS et s'engage à informer et sensibiliser les donneurs d'ordres sur ce choix. Elle refusera les chantiers qui sont hors de ses compétences, comme défini dans cette charte.

Formation

Les encadrants de l'association FAIRE forment le personnel en insertion à la pratique de la pierre sèche afin de réaliser des ouvrages solides et esthétiques. Le personnel encadrant devrait lui-même effectuer une formation technique avec les ABPS si nécessaire et se présenter à la qualification CQP.

Soutien technique

Si besoin est, une visite technique de terrain peut avoir lieu avec un représentant de l'association ABPS sur les murs de l'association FAIRE déjà construits et sur les projets à venir.

Insertion des personnes

Chaque année des salariés de l'association FAIRE souhaitent poursuivre et perfectionner leur pratique de la pierre sèche. Un représentant de l'association ABPS peut alors venir présenter aux salariés de FAIRE la pierre sèche au niveau professionnel, le marché, les formations.

Les professionnels ABPS peuvent accueillir dans leurs entreprises, selon leurs possibilités, les salariés de FAIRE dans le cadre d'immersions professionnelles. Ces immersions sont l'occasion pour les salariés d'évaluer la technique apprise sur le chantier d'insertion par rapport à une pratique professionnelle et de se perfectionner si besoin. FAIRE travaille surtout le schiste, l'immersion peut être aussi le moyen de découvrir l'appareillage et le travail avec des pierres différentes telles que le calcaire, le grès ou le granit ou éventuellement de participer à la réalisation d'ouvrages difficiles sur le plan technique.

L'association ABPS tiendra informée l'association FAIRE des offres d'emploi éventuelles dans le domaine de la pierre sèche afin que les salariés qui le souhaitent puissent y postuler.